

Reconnaissance des IADE

Stop au temps perdu et à la récupération, il faut des actes concrets maintenant !!!

Suite à une historique mobilisation de la profession et un énorme travail de communication, le ministre Olivier Véran s'était engagé au nom de l'état sur plusieurs points :

- Mise en œuvre rapide (« pour Noël 2021 ») du dispositif législatif permettant de placer tous les IADE sous le statut AMPA (auxiliaires médicaux de pratique avancée)
- Sanctuarisation des 4 champs de compétences de la profession si complémentaires
- Conservation des caractéristiques actuelles de la formation.

L'IGAS a donc été à nouveau mandatée et 4 réunions se sont tenues avant les congés d'été. Sous réserve de la publication du rapport, cette mission qui s'est révélée être une mission conjointe IGAS/IGESR n'a pas produit les résultats attendus.

Les professionnel.le.s de terrain ne se sentent donc pas engagé.e.s par cette mission qui a constamment dérivé vers d'autres objectifs que ceux annoncés et en particulier sur celui de l'universitarisation **pourant déjà réalisée pour les IADE depuis bientôt dix ans.**

Les infirmiers anesthésistes rappellent avec force que :

- Personne ne conteste aujourd'hui que **leur pratique historique** relève bien du statut d'auxiliaires médicaux en pratique avancée paramédicale (mais en aucun cas de celui d'IPA)
- La formation des infirmiers anesthésistes est à bac plus 5 depuis 1973, avec un prérequis minimal d'exercice professionnel de 2 ans **avant d'entrer en école** (dans les faits 3 ans) et qu'elle bénéficie d'une reconnaissance universitaire à M2. Au final **la formation des IADE a toujours été conforme au Gold standard du moment pour une formation en pratique avancée**

Comme cela avait été acté et exigé par tous les professionnels y compris médicaux, c'est **l'ensemble de la profession actuelle** avec ses caractéristiques, qui doit être placée au plus tôt et **par un dispositif unique** sous le statut AMPA (cf. rapport IGAS dit « trajectoires »). Servant d'autres objectifs, la mission IGAS/IGESR n'a pas su/voulu proposer le **dispositif législatif** simple mais nécessaire au respect des engagements de l'Etat . De

même, elle a provoqué des tensions entre professionnels (pourtant d'accord sur le fond) en anticipant un **dispositif réglementaire** copiant celui, très controversé et inadapté, des IPA.

Une impasse totale a aussi été faite sur la sanctuarisation des 4 champs de compétences des infirmiers anesthésistes et ce malgré la demande répétée d'intégrer les urgentistes et les pédiatres dans un des temps des discussions.

Encore une fois trop de temps est perdu, alors qu'il n'y a plus aujourd'hui aucun obstacle à la juste reconnaissance officielle de la pratique réelle des infirmiers anesthésistes, et que cela serait bénéfique au système de santé et participerait à stopper la fuite des professionnel.le.s.

Les infirmiers anesthésistes demandent donc au nouveau ministre de la Santé :

- De présenter lors de la prochaine session parlementaire un projet de loi ou un article dans une loi santé **plaçant officiellement tous les IADE d'aujourd'hui et de demain sous le statut AMPA du Code de la santé publique** (en conservant le corps des IADE de la FPH)
- D'ouvrir dès maintenant de vraies discussions pour sanctuariser les 4 champs de compétence des infirmiers anesthésistes qui aboutissent à une complémentarité et une polyvalence si précieuse lors des situations sanitaires exceptionnelles
- De cesser les pressions vis-à-vis de la formation des IADE. Ce détournement criant de la mission IGAS/IGESR (inspection générale de l'enseignement supérieur et de la recherche) aura été d'autant plus inacceptable qu'il n'y a eu aucun vrai débat, aucune réponse aux questions précises posées sur les conséquences des changements lourdement proposés et que la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) avait choisi la politique de la chaise vide !

La profession réglementée d'IADE et sa formation ne doivent être ni dégradées ni diluées comme le sucre dans le café dans une filière unique hégémonique !



STOP aux manœuvres dilatoires, STOP à la récupération de la lutte des infirmiers anesthésistes de terrain par d'autres intérêts, STOP au mélange de la thématique IADE avec celles d'autres professions infirmières aux caractéristiques très différentes. AUX ACTES ! Le temps n'est plus au débat, mais à la mise en œuvre concrète des engagements.

Conscient.e.s de leur rôle au sein du système de santé, les IADE font preuve de patience, mais elle atteint ses limites : des actes concrets forts doivent intervenir sous peine d'une reprise du mouvement, prioritairement au sein des établissements.